



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 juin 2018

Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme KOENDERS

Convocation envoyée le 22 juin 2018

Publié le 2 juillet 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	M. Denis HAMEAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	M. Didier MARTIN	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Cyril GAUCHER
M. Charles ROZOY	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle CHALLAUX
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	M. Alain DE MACEDO.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Hervé BRUYERE	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. François NOWOTNY	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Patrick ORSOLA (suppléé par Mme CHALLAUX)	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Patrick BAUDEMENT (suppléé par M. DE MACEDO)	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Guillaume RUET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Cyril GAUCHER
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Crématorium - Avenant n° 1 au Contrat de Délégation de Service Public passé avec ATRIUM pour la période 2016-2021

Par délibération en date du 19 novembre 2015, le Conseil métropolitain a décidé de déléguer à la Société ATRIUM, le service public d'exploitation du crématorium de la métropole.

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) est entré en vigueur le 1er janvier 2016 pour une durée de six ans. Depuis lors, la Société ATRIUM a créé une société dédiée en charge de la DSP dénommée « Société Crématorium du Grand Dijon ».

Ce contrat intègre une clause de revoyure à l'issue de travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique, notamment après le remplacement des deux fours existants et la mise aux normes du traitement des fumées, ainsi que l'ajout d'un 3^{ème} four avec son traitement de fumées.

Lors d'une réunion du Comité de Pilotage de la DSP, il a été acté qu'une actualisation du Compte d'Exploitation Prévisionnel de la délégation serait réalisée à l'issue d'une année de fonctionnement avec l'ensemble des nouveaux équipements mis en service, soit au 2ème trimestre 2019 ce qui permettra de mesurer au mieux l'impact financier découlant de la réalisation des travaux, et d'adapter au besoin les conditions techniques d'exploitation du crématorium.

Néanmoins, certains articles du contrat peuvent d'ores et déjà être adaptés pour intégrer la mise en place de ces nouveaux équipements, voire préciser les conditions d'exploitation du crématorium pour tenir compte de l'évolution des pratiques funéraires, ou encore préciser certaines dispositions financières.

C'est ainsi que l'avenant n° 1 au contrat de DSP visera notamment à :

- adapter le contenu du contrat sur des problématiques d'exploitation du crématorium, à travers également une nouvelle rédaction du règlement de service de l'équipement (voir annexe) ;
- introduire un nouveau tarif dans la grille tarifaire concernant la conservation des urnes (voir annexe) ;
- préciser la date à retenir pour les indices servant de base à la révision des tarifs des prestations offertes par le crématorium.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 1 au contrat de Délégation de Service Public d'exploitation du crématorium de la métropole, annexé au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon Métropole, l'avenant n° 1 définitif et tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 75
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 21 PROCURATION(s)